

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Association Loi 1901

Siret : 31538511200026

Organisme de Formation non assujetti à la TVA

Enregistré sous le N° 84 01 02406 01 auprès du Préfet de région Rhône Alpes

1- OBJET

1.1 Les présentes conditions de vente sont conclues entre d'une part, le CIDFF de l'Ain (dénommée ci-après « CIDFF01 »), association régie par la loi 1901, déclarée à la Préfecture de l'Ain et dont le siège social est situé 100 Place Louis BLERIOT – 01000 BOURG EN BRESSE, ci-après dénommé l'organisme de formation représenté par Anne BORNET, Directrice Et, d'autre part, toute personne physique ou morale souhaitant procéder à l'achat d'une prestation de formation.

1.2 Suite à la commande d'une formation le client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

1.3 Le CIDFF01 se réserve la possibilité de modifier ces conditions de vente à tout moment. Dans ce cas, les conditions seront celles en vigueur à la date de la commande par le client.

2- INFORMATION PRÉALABLE

Le client ou le participant à la formation recevra avant son inscription définitive et tous règlements des frais de formation, toutes les informations requises et utiles lui permettant notamment de constater l'adéquation de l'offre à ses besoins.

Par son inscription ou le règlement des frais de formation, il reconnaît avoir reçu lesdites informations.

3- RÉSERVATION & INSCRIPTION

3.1. Dispositions générales

La pré-inscription (ou réservation) à une formation s'effectue par téléphone ou par email jusqu'à réception par le CIDFF01 du formulaire d'inscription dûment complété.

La prise en compte des participants aux formations choisies ne sera définitivement constatée qu'après leur inscription accompagnée du règlement des frais de formation.

Jusqu'à cet instant, le CIDFF01 disposera librement des places retenues. Chaque inscription donnera lieu à la conclusion entre le client, le participant et le CIDFF01 d'une convention de formation, conformément aux dispositions applicables. Un exemplaire original de ladite convention, devra être retournée au CIDFF01, signée par les intéressés et revêtue, le cas échéant, du cachet de l'entreprise.

3.2. Formations inter-entreprises

Elles correspondent aux offres disponibles figurant notamment dans le catalogue du CIDFF01 et sur le site SITE WEB organisées selon le calendrier fixé par le CIDFF01, dans ses locaux ou dans des locaux loués.

Le CIDFF01 pourra reporter ou ajourner une formation, au plus tard 10 jours ouvrés avant la date prévue, notamment pour cause d'insuffisance du nombre de participant ou pour toute autre raison pédagogique, ce sans indemnité.

Le client dispose également de la faculté de remplacer un participant empêché, ce sans indemnité, au plus tard jusqu'à 10 jours ouvrés avant la date prévue, sous réserve que le remplaçant dispose du même profil et des mêmes besoins de formation.

3.3. Formations intra-entreprises

Elles correspondent aux formations développées sur mesure par le CIDFF01 selon les besoins exprimés par le client, réalisées dans les locaux mis à disposition par le client ou dans les locaux loués par le CIDFF01.

Le calendrier convenu avec le client ne pourra faire l'objet d'un report ou d'un ajournement sans accord préalable du CIDFF01. Toute offre de formation intra-entreprise fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale de la part du CIDFF01, précisant le programme de la formation, ainsi que l'ensemble de ses conditions, notamment financières. Pour toute action de formation spécifique, la proposition commerciale sera retournée au CIDFF01, avant le début de la formation, signée et complétée de la mention « bon pour accord ».

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

4 - PARTICIPATION AUX FORMATIONS

La participation aux formations est conditionnée à la validité de l'inscription et au règlement des frais de formation, le cas échéant. Le client recevra la convocation correspondante, et la transmettra, le cas échéant, au participant définitivement inscrit. Le CIDFF01 fournit l'ensemble des supports pédagogiques nécessaire à la bonne réalisation de l'action de formation.

Chaque participant devra émarger tout document destiné à démontrer sa présence. Le CIDFF01 remettra en fin de session, le cas échéant avec la facture des frais de formation, une attestation de participation, nonobstant la remise de tout autre document, diplôme ou certificat sanctionnant la participation à toute action de formation. Toute formation débutée est due en son intégralité.

5- FRAIS DE FORMATION

5.1. Dispositions générales

Les frais de formation ne comprennent pas le coût des repas. Ne sont également pas compris, les frais de déplacement et d'hébergement des participants.

Le règlement des frais de formation s'effectue, sauf stipulations ou mentions contraires, comptant et sans escompte, par chèque ou virement, à réception de la facture. À défaut le CIDFF01 pourra suspendre toute prestation en cours, sans préjudice de toute autre action.

Tout impayé à son échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités égales à cinq (5) fois le taux d'intérêt légal, ce jusqu'à complet paiement, nonobstant toute autre voie de recouvrement contentieux aux frais du client et sans préjudice d'autres dommages et intérêts qui pourraient être dus.

Le client devra, le cas échéant, effectuer la demande de prise en charge par l'OPCO avant le début de la formation. En cas de refus de prise en charge totale ou partielle par l'OPCO, ou de non-obtention de l'accord de prise en charge par l'OPCO au premier jour de la formation, les frais de formation seront directement facturés au client, lequel s'engage définitivement et sans réserve à leur règlement.

En cas de report ou d'annulation tardive (moins de huit jours) par le client d'une session de formation ou de sa participation à cette dernière, il sera dû au CIDFF01, une indemnité compensatrice calculée comme suit :

- 30% du montant de la formation en cas de report ou d'annulation notifiée entre 1 et 2 semaines avant la date prévue.
- 80% du montant de la formation en cas de report ou d'annulation notifiée moins de 8 jours ouvrés avant la date prévue.
- 100% du montant de la formation en cas de report ou d'annulation notifiée moins de 48 heures avant la date prévue.

5.2. Formations interentreprises

Le règlement de la formation sera effectué à l'inscription comptant et sans escompte. Tout paiement intervenant postérieurement à la date d'inscription ou de règlement portée sur les factures émises par le CIDFF01 donnera lieu à des pénalités de retard égales à cinq fois le taux d'intérêt légal applicable.

5.3. Formations intra-entreprises

Le client versera au CIDFF01 lors de la commande un acompte d'au moins 30% du coût total de la formation, sauf convention contraire.

6 – RESPONSABILITÉ

Le CIDFF01 n'est tenue qu'à une obligation générale de moyen, aucune obligation de résultat ne lui étant expressément reconnue, notamment quant à la présence des participants aux sessions de formation, ou encore à la réussite de ces derniers en vue de l'obtention d'un diplôme ou certificat.

Le CIDFF01 n'est pas responsable du contenu pédagogique employé par les intervenants pas plus que de toute défaillance technique du matériel utilisé.

La responsabilité du CIDFF01 est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le client et plafonnée en tout état de cause à 50% du montant du prix effectivement réglé par le client. Elle ne pourra en tout état de cause être recherchée au titre de dommages indirects (tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation).

Le CIDFF01 ne pourra être tenue responsable en cas d'une quelconque inexécution de ses obligations résultant d'un cas de force majeure ou fortuit, au sens qui en est donné par la jurisprudence des juridictions françaises.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

7 – CONFIDENTIALITÉ - DONNÉES PERSONNELLES – PROPRIÉTÉ

7.1. Confidentialité

Le CIDFF01 et le client s'engagent à garder confidentiels les informations et documents les concernant de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à sa conclusion, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par le CIDFF01 au client.

Le client accepte d'être cité par le CIDFF01 comme client dans ses listes de références et propositions commerciales, ainsi que dans sa communication interne et toute autre qui l'exigerait. Le CIDFF01 s'engage à ne communiquer aucune des informations transmises par le client, y compris relatives aux participants.

7.2. Données personnelles

Le client ayant transmis des données à caractère personnel de ses salariés inscrits auprès du CIDFF01 en tant que participant aux formations proposées par celle-ci, s'engage à informer chacun d'eux de la transmission et du traitement de ces données par le CIDFF01 en vue du suivi administratif de chaque formation le concernant.

Le client est informé qu'il dispose ainsi que ses salariés inscrits comme participants aux formations proposées par le CIDFF01 d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978. Ce droit peut être exercé par courrier (CIDFF 01 – 100 Place Louis Blériot- 01000 Bourg en Bresse) ou par e-mail (karine.favier@cidff01.fr). Cette demande sera traitée dans un délai maximum d'un mois.

7.3. Propriété intellectuelle

Le CIDFF01 et leurs auteurs respectifs sont les titulaires des droits de propriété intellectuelle attachés aux formations qu'il propose. À ce titre, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (écrit, oral, radiotélévisé...) employé pour les formations que propose le CIDFF01, en demeure la propriété exclusive, le client s'interdisant et se portant fort du respect de cet engagement par ses salariés, tout enregistrement, utilisation, reproduction, modification, cession, publication, diffusion, représentation et exploitation, en tout ou partie, sans autorisation écrite préalable du CIDFF01. À défaut le client sera susceptible de poursuites tant civiles que pénales.

8 - DIFFÉRENDS

En cas de différends entre le Client et le CIDFF01, ceux-ci tenteront de parvenir à une solution amiable, à défaut de quoi, les litiges seront portés devant le Tribunal de Bourg en Bresse.

LE FAIT DE PASSER COMMANDE ENTRAÎNE L'ACCEPTATION DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE